

PROGRAMME DE FORMATION ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné : Tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis : Être titulaire d'un BAC ou d'un titre de niveau IV.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectif : Développer les compétences relatives à l'exercice de la profession d'Assistant de Service Social (Cf. Annexe I de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social)

Durée de l'action : 3 ans de formation

- Formation théorique : 1 740 heures
- 1 période de stage de 8 semaines hors structure employeur est préconisé par Hétis, mais n'est pas imposée par les textes ministériels du DEASS.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », organisées 2 fois par année de formation.

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'un chef de Département et de 6 cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnelles du secteur social et médico-social interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/structure employeur/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur diverses modalités pédagogiques comme :

- l'exposé,
- le cours magistral,
- l'élaboration au sein d'un petit groupe,
- l'accompagnement individualisé,
- l'image (fixe ou animée).
- E-learning

Contenu:

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

- **Domaine de formation n°1** « *Intervention professionnelle en travail social* » : 650 heures de formation théorique ;
- **Domaine de formation n°2** « *Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social* » : 574 heures de formation théorique;
- **Domaine de formation n°3** « *Communication professionnelle en travail social* » : 248 heures de formation théorique;
- **Domaine de formation n°4** « *Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux* » : 268 heures de formation théorique.

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités de certification par domaine de compétences :

- **Domaine de compétences n°1 « Intervention professionnelle en travail social » :**
 - Bloc de compétences n° 1 : Présentation d'une intervention sociale individuelle - *Ecrit : Coef.1, Oral : Coef.1.*
 - Bloc de compétences n° 2 : Présentation d'une intervention sociale collective - *Ecrit : Coef.1, Oral : Coef.1.*
- **Domaine de compétences n°2 « Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social » :**
 - Bloc de compétences n° 3 : Diagnostic social territorial - *Ecrit : Coef.1.*
 - Bloc de compétences n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial - *Ecrit : Coef.1, Oral : Coef.1.*
- **Domaine de compétences n°3 « Communication professionnelle en travail social » :**
 - Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale - *Oral : Coef.1.*
 - Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social - *Ecrit : Coef.1.*
- **Domaine de compétences n°4 « Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » :**
 - Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et Analyse des contextes institutionnels - *Ecrit : Coef.1.*
 - Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires - *Ecrit : Coef.1, Oral : Coef.1.*

Modalités d'évaluation :

- Entrée en formation :

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Effectuer un test de positionnement pédagogique.

- Evaluation :

L'évaluation des compétences acquises par les étudiant-e-s est effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves de certification (écrites et orales) organisées en Centre de formation et une épreuve terminale organisée par la DREETS.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les huit blocs de compétences du diplôme qui obtiennent, en conséquence, le diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social. Dans les cas où, tous les blocs de compétences ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les blocs validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la première validation d'un bloc de compétences.

Sanction : Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS.)

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : entre 6 000€ et 8 192€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge par OPCO
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation...)

Contact :

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24